Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 035-213501521-20260429-DCM_2026_113-DE

DCM DU 29 AVRIL 2026

Dossier suivi par :
Direction générale
direction.generale@ville-liffre.fr

DCM N° : *2026.113*

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le **29 avril** à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Maire de Liffré, s'est réuni en salle du Conseil.

Date de convocation : 23 avril 2026 - Date d'affichage : 30 avril 2026
Nombre de conseillers en exercice : 29

25 Présents : Messieurs Guillaume BÉGUÉ, Grégory PRENVEILLE, Yannick DANTON, Alain CLÉRY, Christophe GAUTIER, Alain PÉCHON, Jacques BELLONCLE, Ronan SALAÜN, Patrice RUBERTI, Loïg CHESNAIS-GIRARD, Samuel GATTIER, Maxime LAUBENEAU, Valentin LEMIÈRE et Mesdames Anne-Laure OULED- SGHAÏER, Maud LANGLAIS ELLEOUET, Elsa RUCKERT, Chantal FRANCANNET, Claire BRIDEL, Anne BOUCARD, Ingrid BIRÉE, Gwénaël DUMONT, Claire SIMONET, Karen CHESNAIS-GIRARD, Julie AUBAUD et Merlene DESILES.

4 excusés : Messieurs Sébastien SIMONOT, Eliaz CRÉTÉ - - POHARDY et Mesdames Laurence BLOUIN-DUFFÉE et Awena KERLOC'H.

4 pouvoirs : Messieurs Sébastien SIMONOT (qui a donné pouvoir à Christophe GAUTIER), Eliaz CRÉTÉ - - POHARDY (qui a donné pouvoir à Alain PÉCHON) et Mesdames Laurence BLOUIN-DUFFÉE (qui a donné pouvoir à Chantal FRANCANNET) et Awena KERLOC'H (qui a donné pouvoir à Maud LANGLAIS ELLEOUET).

Secrétaire de séance : Merlene DÉSILES.

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 035-213501521-20260429-DCM_2026_113-DE

ADOPTION DU RÈGLEMENT BUDGÉTAIRE ET FINANCIER

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux communes ;
VU l'avis de la commission « Finances, Ressources humaines, Solidarités » en date du 13 avril 2026 ;
CONSIDERANT que le règlement budgétaire et financier (RBF) a pour objet de formaliser les règles internes relatives à la préparation, à l'exécution et au suivi du budget, ainsi qu'à la gestion financière et comptable de la commune ;
CONSIDERANT que ce document contribue à la transparence, à la fiabilité et à la sécurisation des procédures budgétaires et financières ;
CONSIDERANT qu'avant le vote de la première délibération budgétaire qui suit le renouvellement de l'assemblée, le conseil municipal doit établir son règlement budgétaire et financier ;
CONSIDERANT le projet de règlement budgétaire et financier annexé à la présente délibération ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTE le règlement budgétaire et financier de la ville de Liffré annexé à la présente délibération ;
- PRECISE que ce règlement entre en vigueur à compter du 1er mai 2026 et s'applique pour la durée du mandat, sauf modification ultérieure ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à son application ;
- DIT que le règlement budgétaire et financier pourra être modifié par délibération en tant que de besoin.

A Liffré,
Le Maire
Guillaume BÉGUÉ



Hôtel de ville
Rue de Fougères
35340 LIFFRE

02 99 68 31 45
contact@ville-liffre.fr

www.ville-liffre.fr